**La grande braderie de la formation professionnelle continue des adultes**

La loi sur la formation continue professionnelle nous promettait en 1971 une deuxième chance, celle de pouvoir reprendre des études pour ceux qui n’avaient pas eu cette occasion ou cette chance. Elle s’inscrivait dans le cadre de l’éducation permanente c’est-à-dire qu’elle autorisait à acquérir des savoirs généraux, professionnels et sociaux… et de plus elle permettait, enfin, de se former sur son temps de travail avec le maintien de la rémunération. En bref une belle loi, fruit d’un compromis entre un patronat qui avait besoin d’une main d’œuvre plus qualifiée et un syndicalisme qui n’avait pas encore oublié Pelloutier et son « Eduquer pour révolter ». Sans rentrer dans le détail, cette loi de 71, revue en 1984, favorisa aussi l’usage du congé individuelle de formation (CIF), en nombre trop limité, mais qui pour plusieurs milliers de salariés par an rendaient possible des reconversions professionnelles grâce prise en charge des frais pédagogiques et le maintien du salaire jusqu’à une année sur des fonds mutualisés.

Certes, cette loi n’atteignit jamais son objectif car ceux qui en profitèrent le plus furent ceux qui avaient déjà eu la première chance, les ingénieurs et les cadres mais malgré tout elle était à considérer comme une vraie avancée sociétale.

Mais au fur et à mesure du temps, les acquis de la formation vont être remis en cause par le patronat puis réduits voire bradés par un syndicalisme inconséquent. D’abord ce fut, l’invention du Capital-temps formation en 1991 ou co-investissement formation pensé par les réformistes d’un syndicalisme jaune portant l’illusion de l’Association de Capital et du Travail. En d’autres termes, salariat et patronat partage l’investissement en temps pour les uns en argent pour les autres… mais sans reconnaissance formelle des qualifications acquises. De la poudre aux yeux qui préparera les esprits à faire porter la responsabilité du maintien de la compétence sur la détermination et la clairvoyance du salarié contraint à devenir « entrepreneur de soi-même ». Puis vint 2004, où le syndicalisme défaillant accepte la disparition de la notion d’Education permanente (article 1 de la Loi de 1971). La formation se recentre alors exclusivement sur l’emploi et l’entreprise : le droit à la formation devient un droit à l’adaptation et dans le meilleur des cas à la professionnalisation. En 2009, nouvelle brèche, le CIF devient accessible en dehors du temps de travail, un nouvel accroc au contrat social issu de 1968.

Et Macron et Muriel Pénicaud survinrent et une dégradation de la philosophie et des valeurs de l’Education permanente se fit au profit d’une instrumentalisation d’une formation marchandisée et d’un utilitarisme court-termiste. Ces derniers balayent d’un revers de main le paritarisme qui jusque-là préparait le terrain législatif et tirent droit au but. Que dit la future loi de 2018 sur la formation ? Elle va monétisatiser le Compte personnel de formation (CPF) inventé en 2014. Chaque salarié à temps plein ou à temps partiel verra son compte personnel de formation crédité de 500 euros par an plafonnés à 5 000 euros et de 800 euros plafonnés à 8 000 euros pour les non qualifiés. Cela peut paraître séduisant, mais qu’est-ce qui se cache derrière cette mesure ? Tout d’abord la disparition du CIF ce qui impliquera de se former faute du maintien du salaire sur son temps personnel. A cette fin la ministre se propose de renforcer les formations à distance (FOAD) car il va de soi que l’on apprend mieux et plus vite seul devant un écran. Mais le pire est à venir. Les marchands de soupe et d’illusion forts de cette loi viendront directement vous démarcher à domicile pour vous vendre, le pied dans la porte ou par des moyens numériques, des rêves et des illusions : « devenez Einstein ou Cédric Villani en 15 séances ». En bref, vous dépenserez le capital accumulé, de fait insuffisant pour financer une reconversion, et en cas d’accident de la vie, comme ils disent, sans moyen de vous former pour vous remettre à flot. Mais tout cela sera de votre seule responsabilité. Ce projet est en fait un projet économiquement ultralibéral, il va favoriser le marché de la formation, les marchands de « savoirs » sans frottent déjà les mains. Il vise à mettre sans intermédiaire l’individu, même sans grande connaissance de ses futurs besoins, face au marché, qu’importe pourvu qu’il consomme. C’est aussi un projet idéologiquement ultralibéral, un vieux rêve, un monde sans intermédiaire à la Le Chapelier, une société sans possibilité d’action collective où il s’agit de laisser le renard libre dans le poulailler libre.